



202

DA4

Projets de réserves de biodiversité des lacs
Vaudray et Joannès et du lac Sabourin

Abitibi / Baie James

6212-01-203

Réserve de biodiversité projetée des lacs Vaudray et Joannès

Présentation du projet

Rouyn-Noranda, 30 août 2004



Équipe du ministère de l'Environnement

- ✓ Édith van de Walle, Direction régionale de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec
- ✓ Vincent Gerardin, Direction du patrimoine écologique et du développement durable
- ✓ François Brassard, Direction du patrimoine écologique et du développement durable
- ✓ Benoît Limoges, Direction du patrimoine écologique et du développement durable

1. Préambule

**2. Portrait de la réserve de biodiversité
projetée des lacs Vaudray et Joannès**

3. Enjeux de conservation

4. Projet de cadre de gestion



Préambule





1992 Convention des Nations Unies sur la diversité biologique : les aires protégées sont un élément essentiel de la protection de la biodiversité.

1999 Le Québec réalise le bilan de ses aires protégées :

- ✓ une des juridictions dans le monde qui protège le moins bien sa biodiversité par des aires protégées
- ✓ la superficie d'aires protégées au Québec est de 2,8 % et elle stagne
- ✓ les statuts juridiques existants d'aires protégées sont parfois trop rigides ou mal adaptés à la conservation de la biodiversité et font insuffisamment place aux populations
- ✓ absence de stratégie et de plan d'action au Québec sur les aires protégées



Juin 2000 Le gouvernement adopte des orientations stratégiques permettant d'implanter un réseau d'aires protégées :

- ✓ une cible quantitative : 8 % de la superficie du Québec en aires protégées et ceci, en 2005
- ✓ une cible qualitative : garantir que le futur réseau sera représentatif de toute la biodiversité du Québec
- ✓ une planification réseau qui doit s'inscrire dans les autres planifications du territoire et vice-versa
- ✓ une planification qui doit prendre en compte les conditions socioéconomiques des populations



Mai 2002 Adoption par le Conseil des ministres du plan d'action stratégique sur les aires protégées :

- ✓ poursuivre la planification et la réalisation des statuts traditionnels d'aires protégées (parcs nationaux, réserves écologiques, habitats fauniques, etc.)
- ✓ adopter une législation facilitante : nouveaux statuts juridiques, nouvelles règles de conservation et de gestion (décembre 2002)
- ✓ créer et mettre en place de nouvelles aires protégées par les statuts de réserve aquatique ou de biodiversité et de paysage humanisé : **épine dorsale du réseau des aires protégées**

Mars 2003 Création de la réserve de biodiversité projetée des lacs Vaudray et Joannès

Une aire protégée c'est :

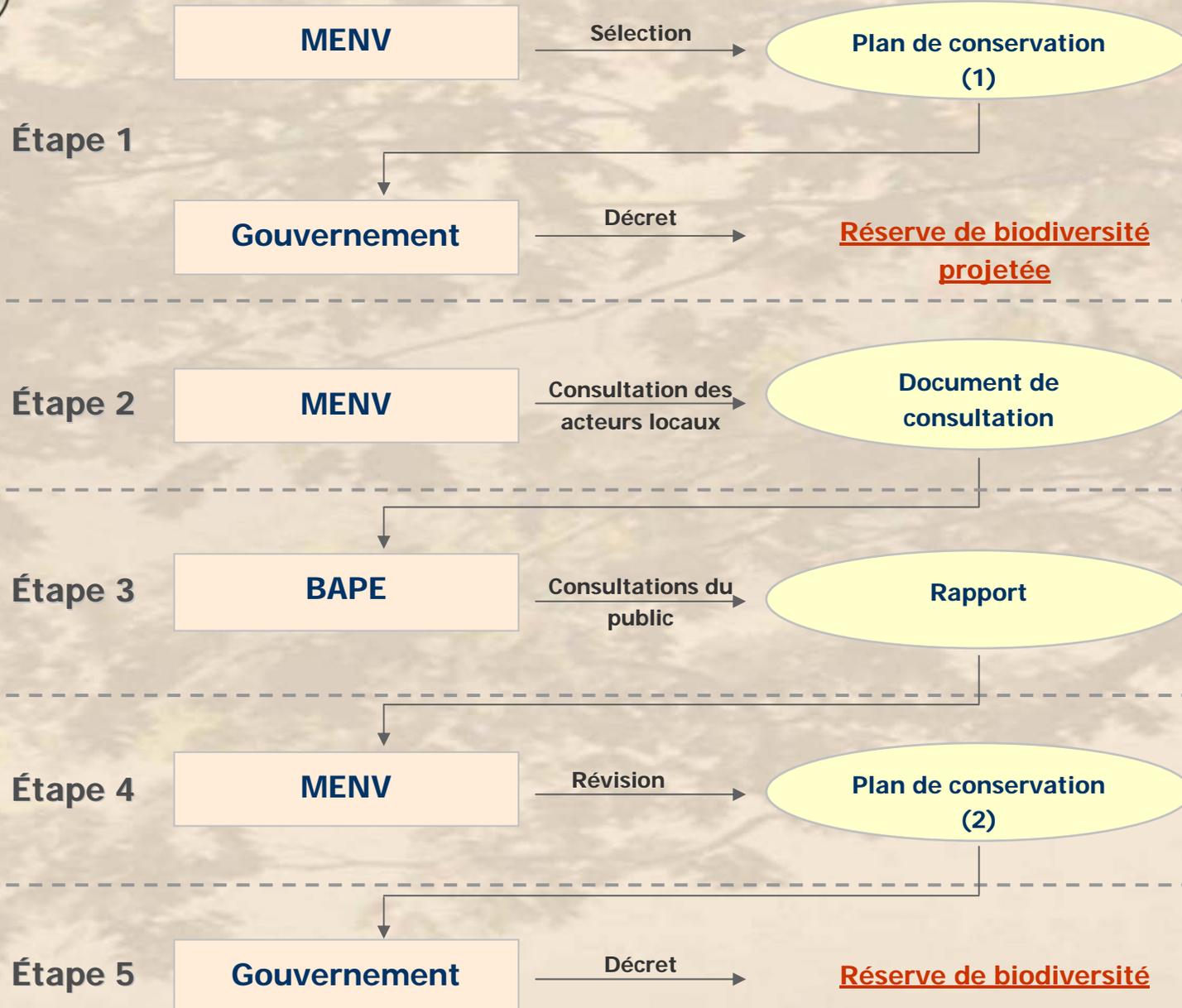
- ✓ une portion de terre, d'eau douce, saumâtre ou salée, géographiquement délimitée
- ✓ vouée à la protection de la diversité biologique et des ressources naturelles et culturelles associées
- ✓ légalement désignée
- ✓ réglementée et administrée par des moyens efficaces

Réserve de biodiversité:

« Une aire constituée dans le but de favoriser le maintien de la biodiversité. Sont notamment visées les aires constituées pour préserver un monument naturel ... et celles constituées dans le but d'assurer la représentativité de la diversité biologique des différentes régions naturelles du Québec. »

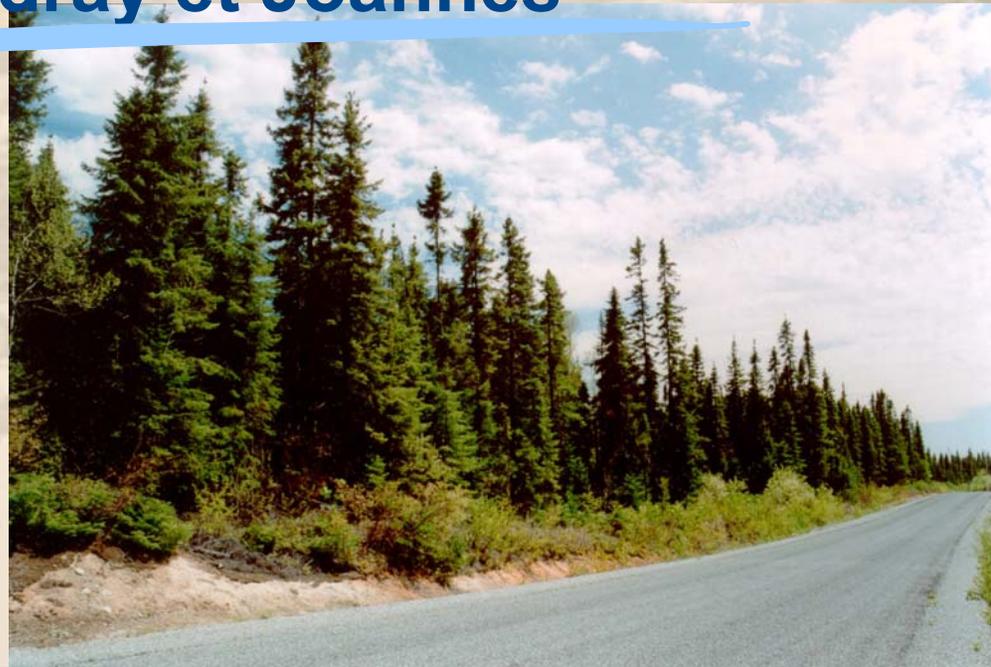


Processus de constitution

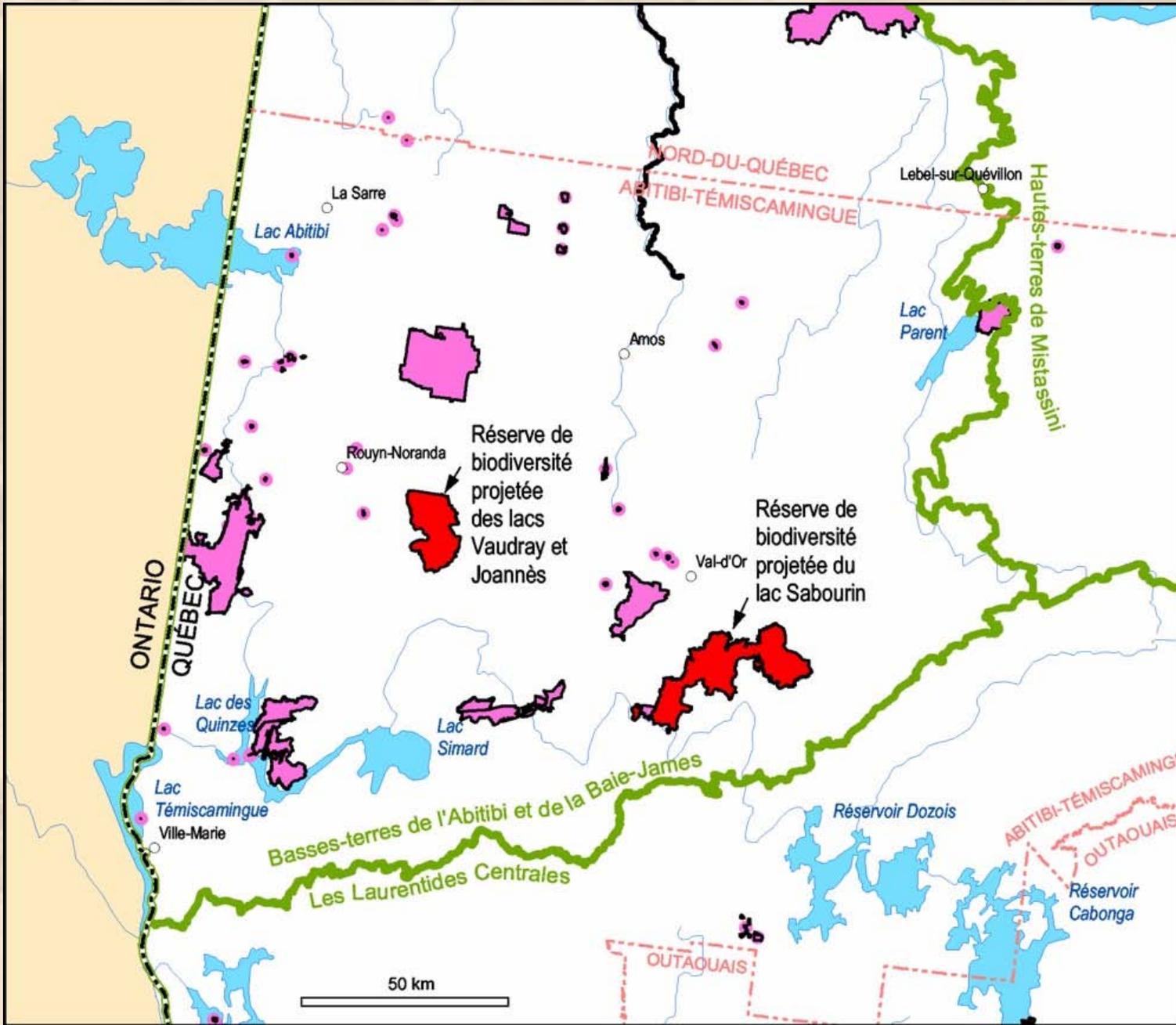




Portrait de la réserve de biodiversité projetée des lacs Vaudray et Joannès

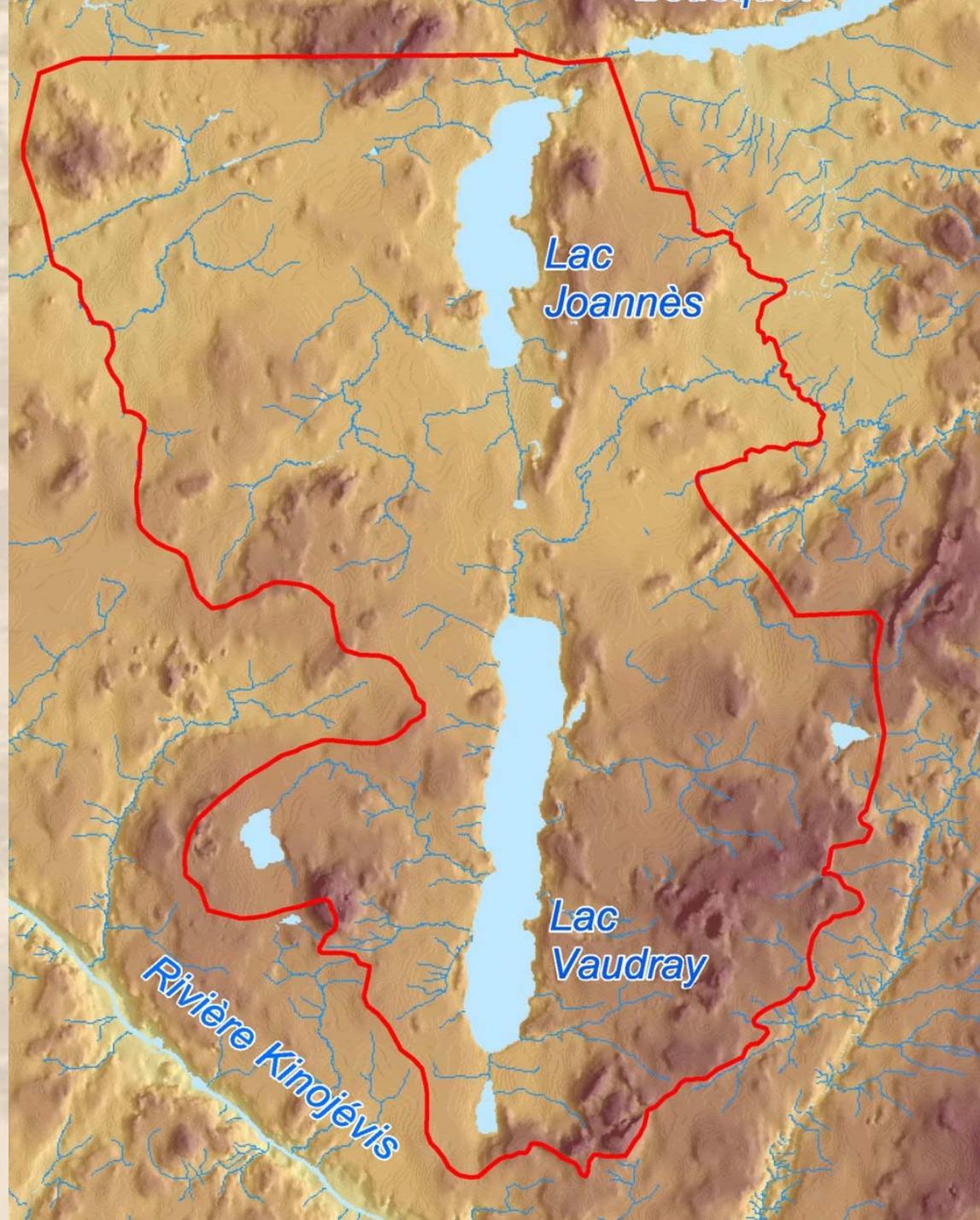


Localisation



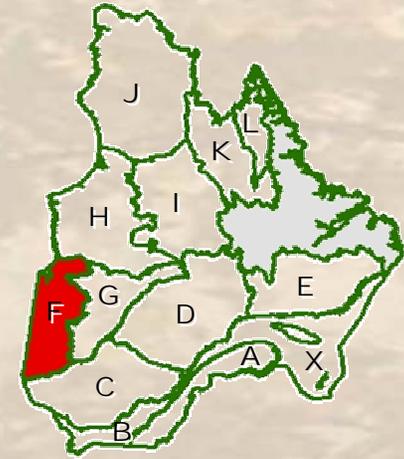
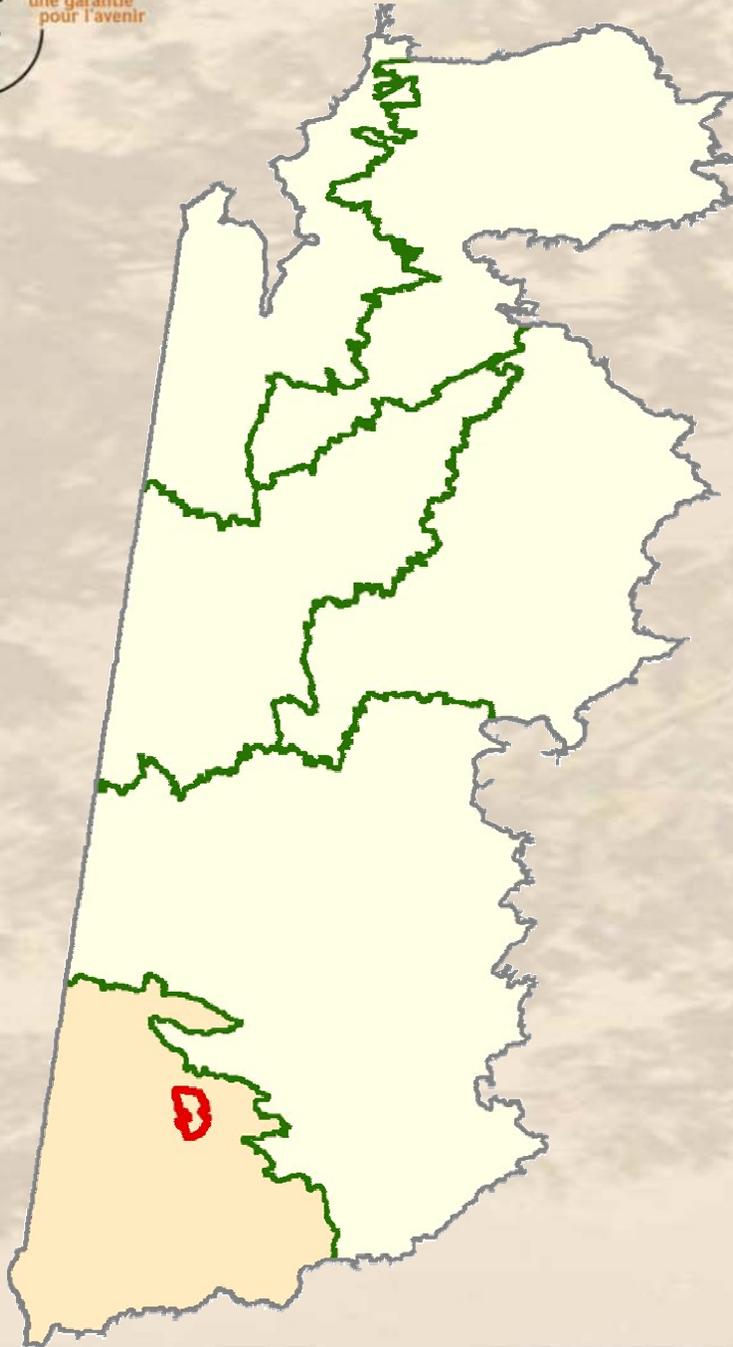


Les limites





Une réserve représentative



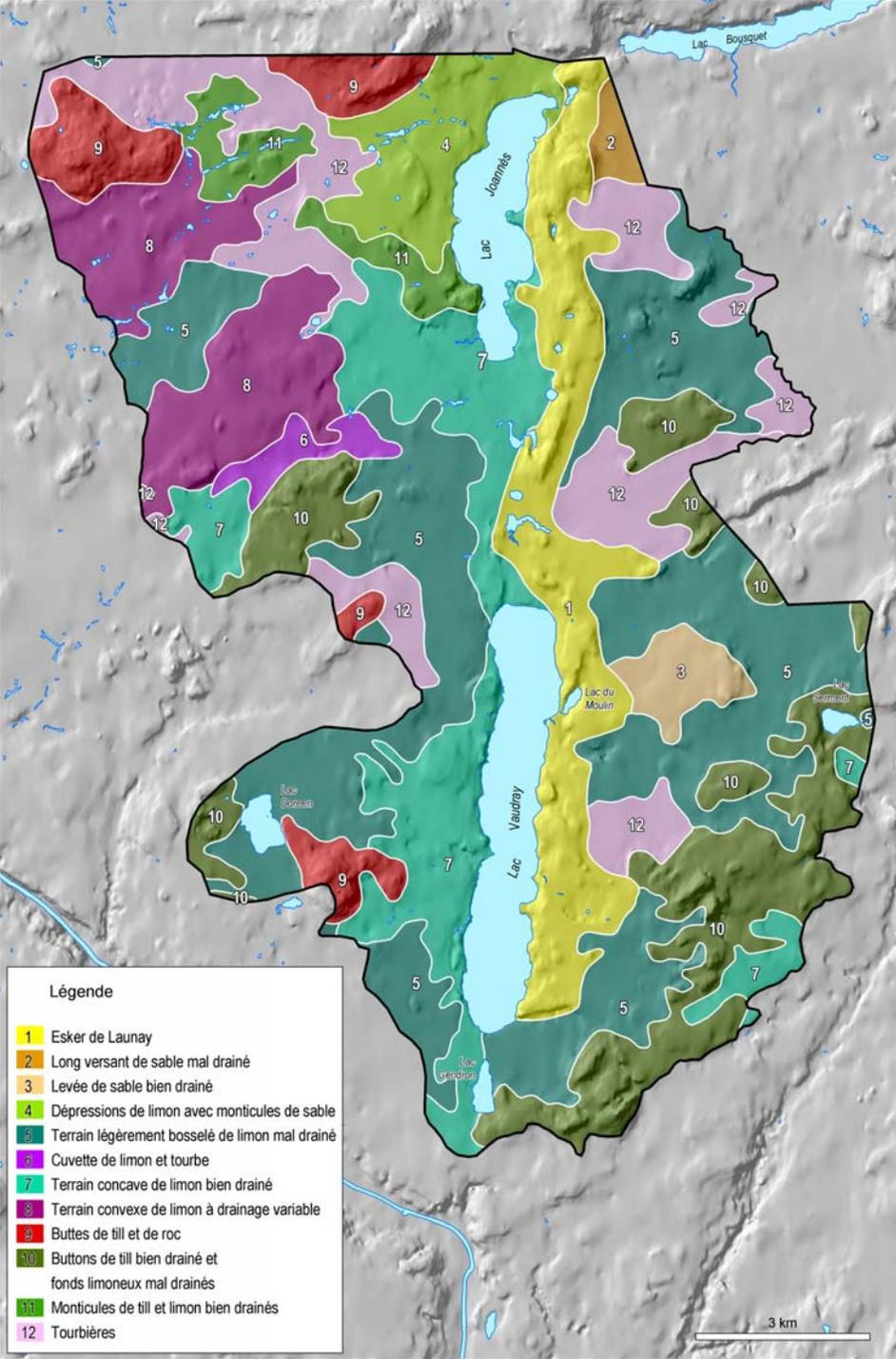
- ✓ **Province naturelle F**
Basses-terres de l'Abitibi et
de la Baie James
- ✓ **Région naturelle F01**
Basses-terres du lac
Témiscamingue

Unités écologiques

✓ **Plaine argileuse mal drainée couverte en partie par des tourbières**

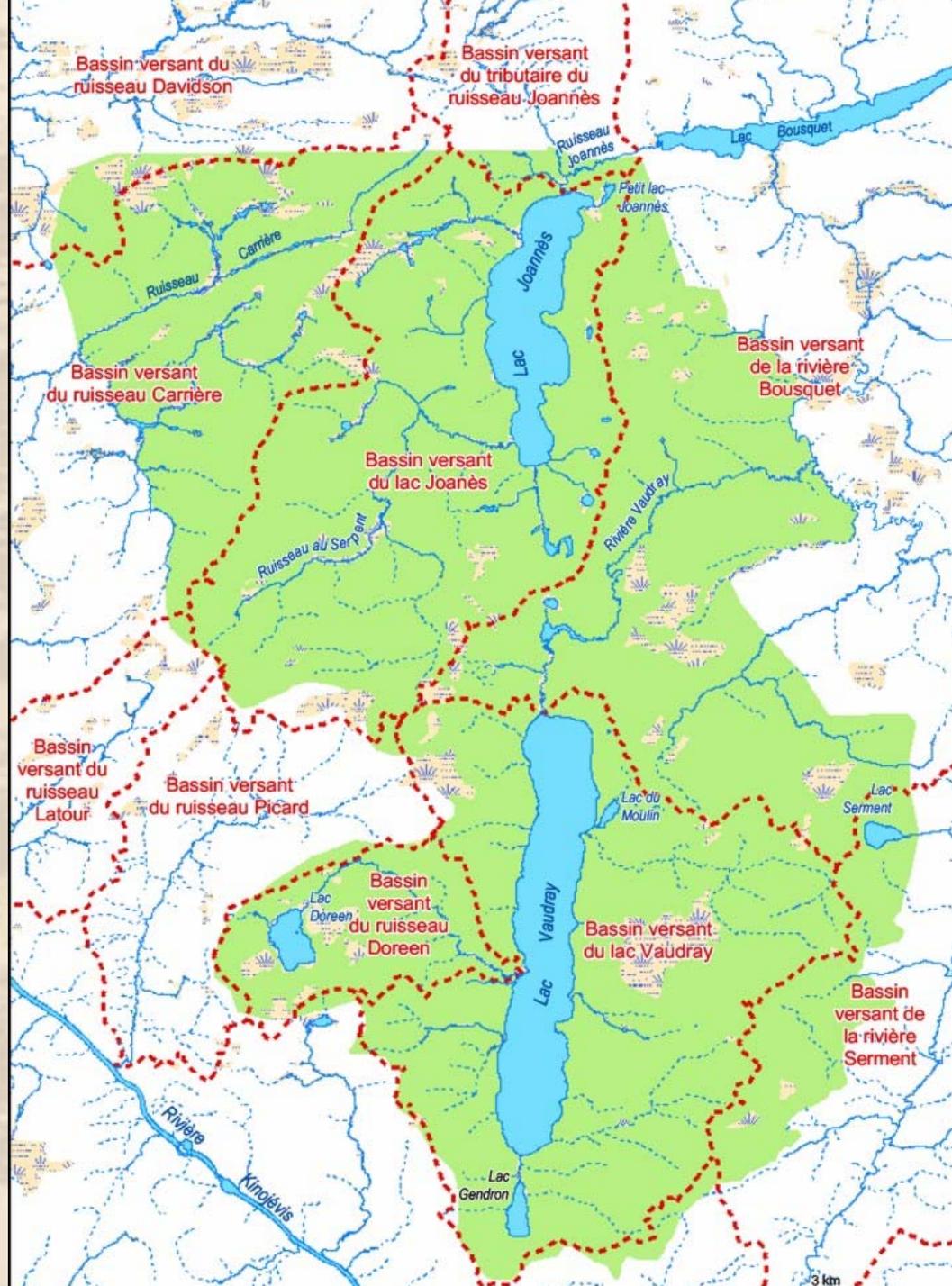
✓ **Un esker de sable et gravier traverse la réserve du nord au sud**

✓ **Deux grands lacs**

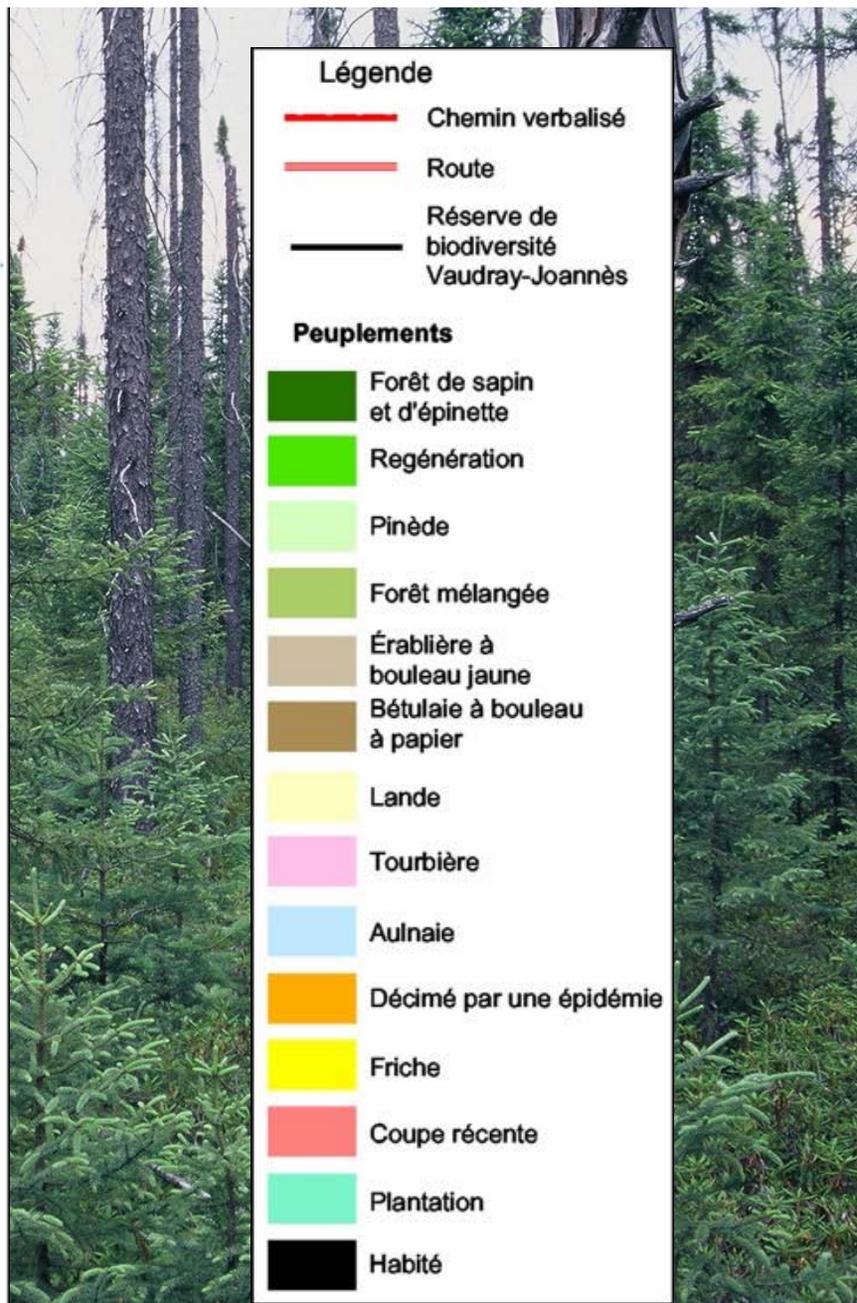
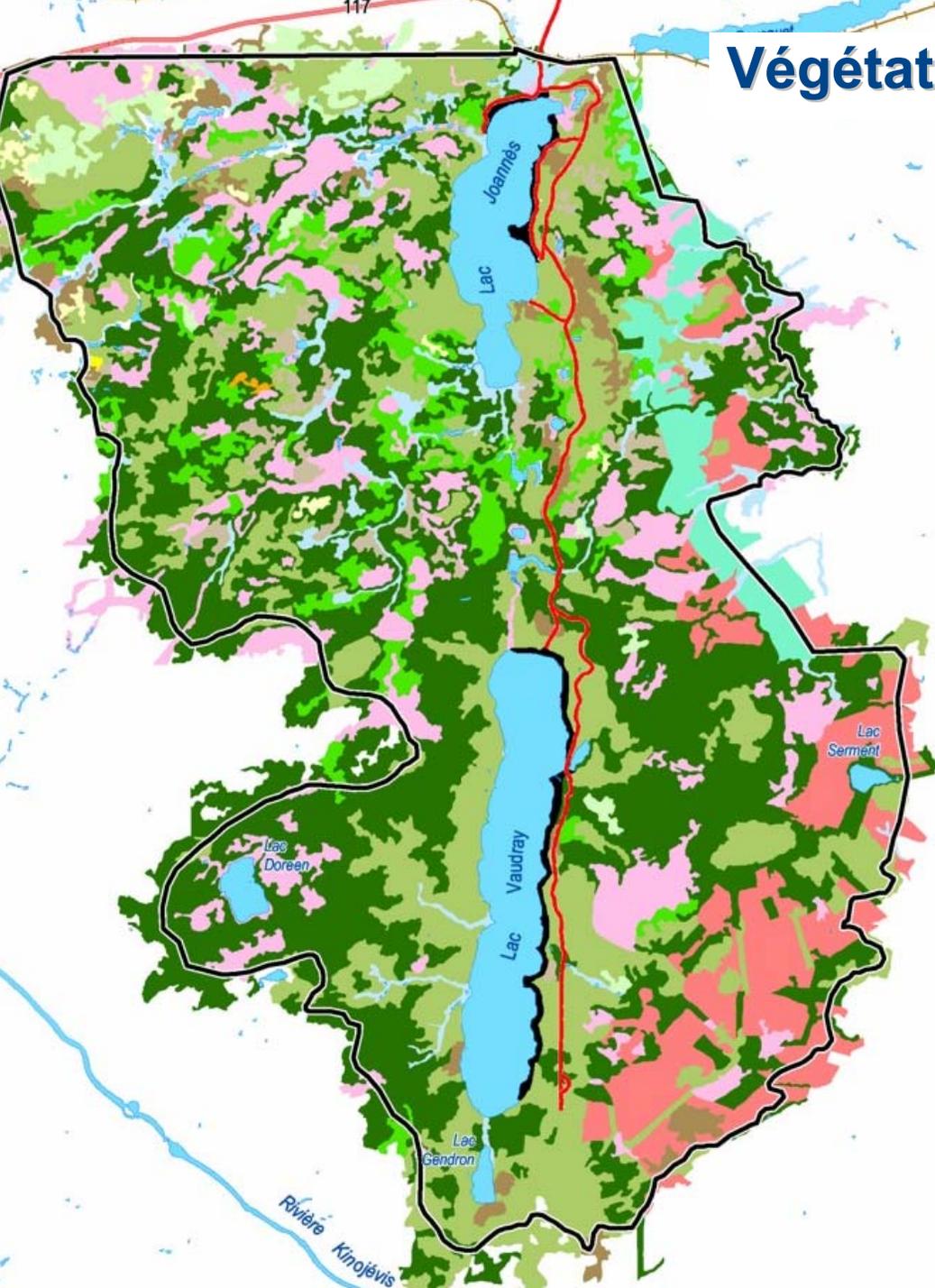


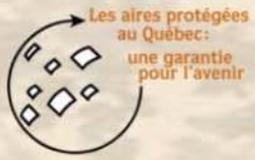
Les aires protégées
au Québec:
une garantie
pour l'avenir

Hydrographie



Végétation et autres usages du sol





Faune

Bec-croisé bifascié



Castor

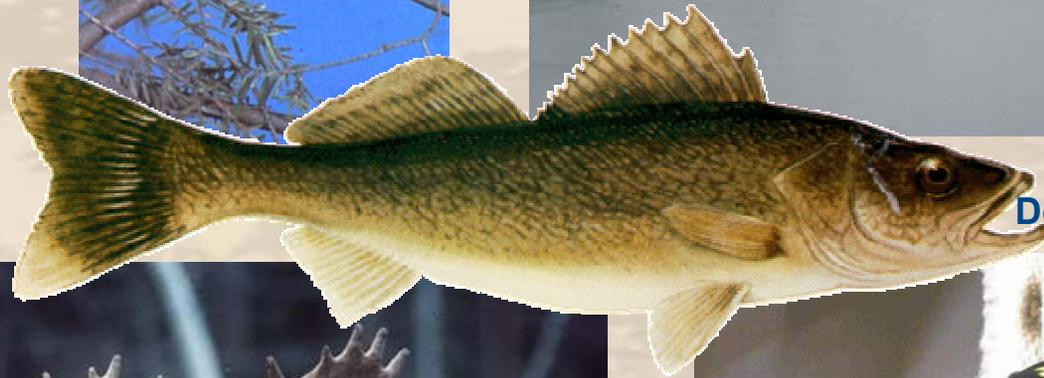


Pierre Bernier

Orignal



Pierre Bernier

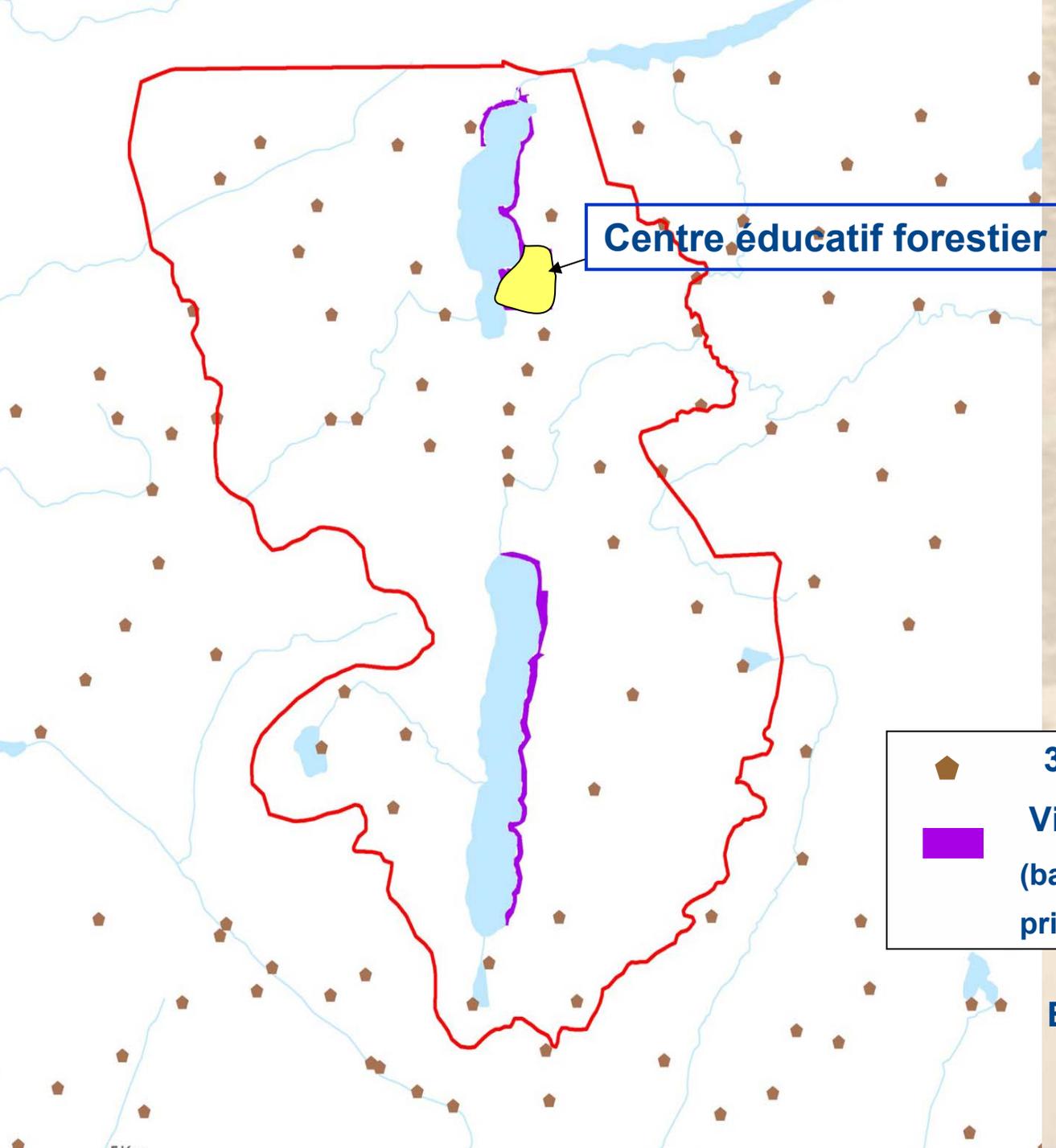


Doré



Tarin des pins

Droits fonciers

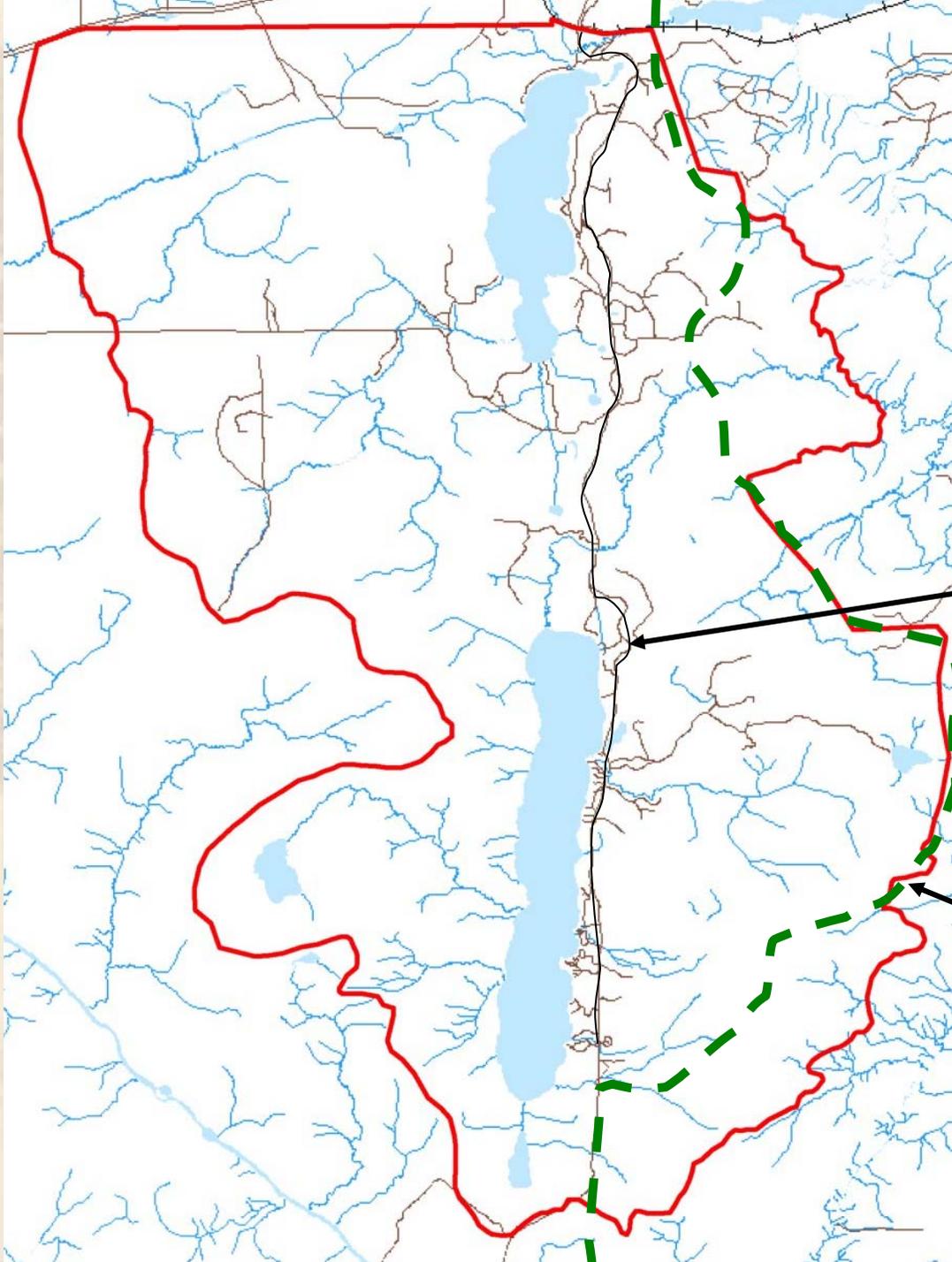


Centre éducatif forestier

-  **39 abris sommaires en forêt**
-  **Villégiature : 206 habitations**
(baux de villégiature et terrains privés)

Et dix terrains de piégeage

Réseau routier

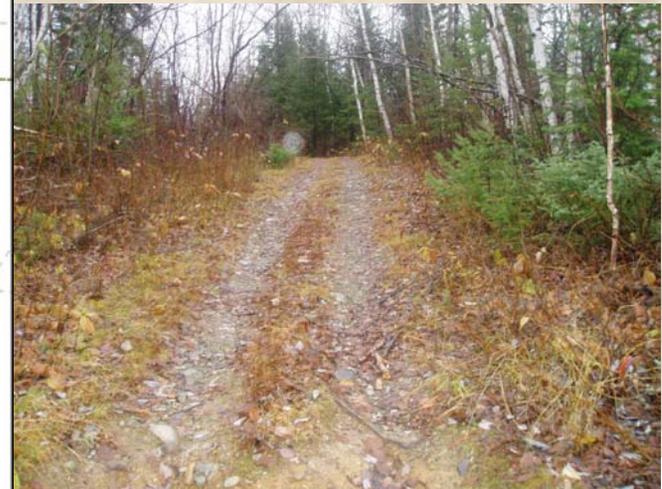
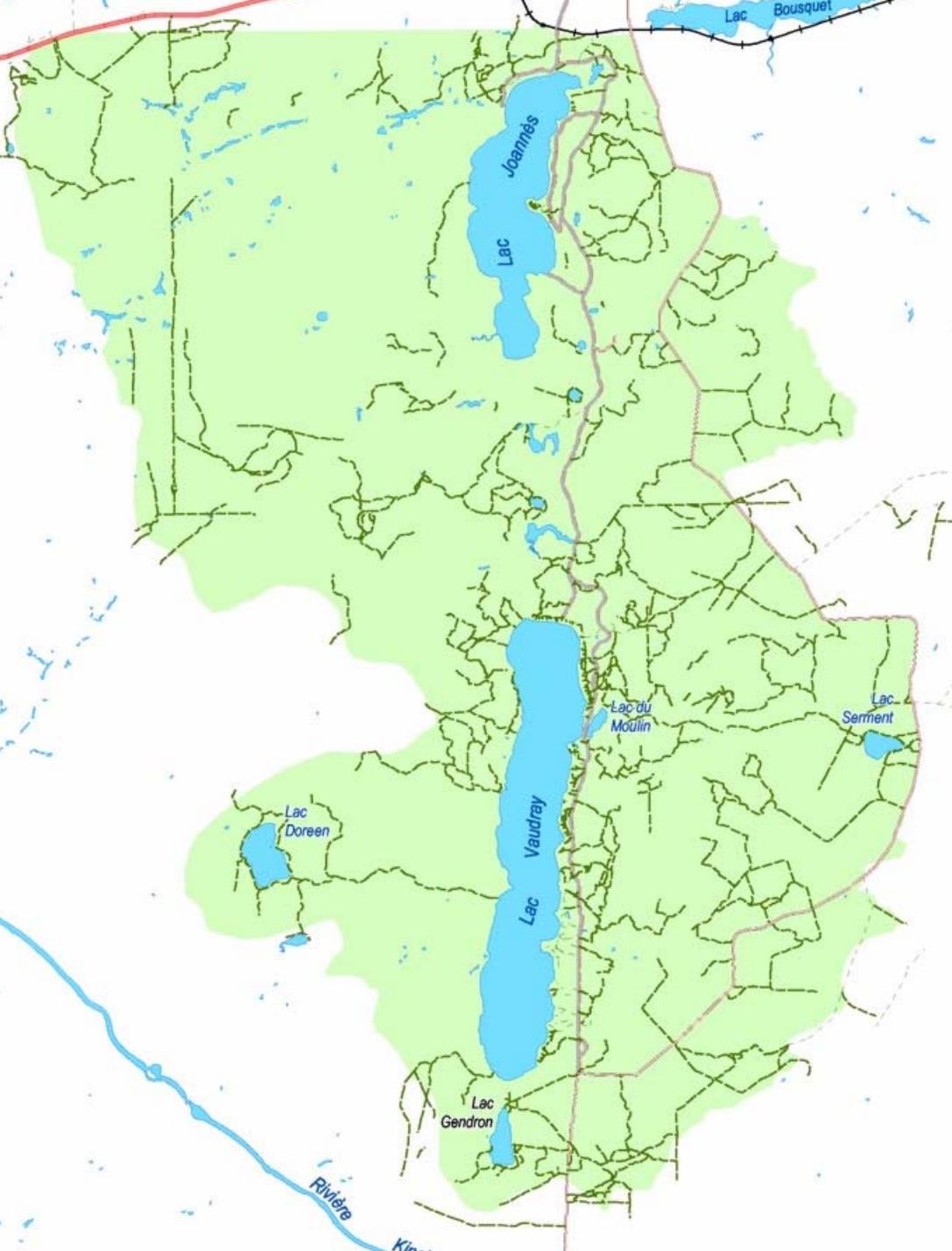


Chemin Joannès-Vaudray
19 km

Chemin Norbord :
14 km à l'intérieur
de la réserve
et 13 km en bordure

Sentiers

450 km de sentiers :
2,6 km de sentier par km²





Les intervenants locaux et régionaux

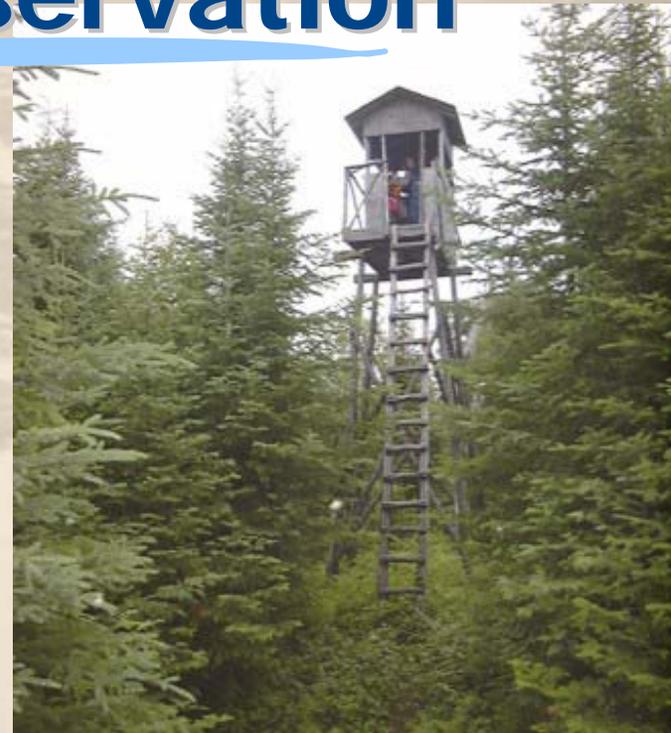
- ✓ Ville de Rouyn-Noranda
- ✓ Association des riverains des lacs Joannès et Vaudray
- ✓ Centre éducatif forestier du lac Joannès
- ✓ Association des trappeurs de Rouyn-Noranda
- ✓ Association de chasse et pêche de Rouyn-Noranda
- ✓ Action boréale – Abitibi-Témiscamingue
- ✓ Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue
- ✓ Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue
- ✓ Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue

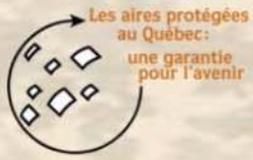
Une réserve de biodiversité habitée

- ✓ Résidents, villégiateurs, chasseurs, pêcheurs, trappeurs, etc.
- ✓ 450 km de sentiers
- ✓ Centre éducatif forestier
- ✓ Plaine limoneuse mal drainée, esker et deux grands lacs
- ✓ Tourbières, forêts résineuses et coupes récentes
- ✓ Faune diversifiée



Enjeux de conservation





Enjeux de conservation

1° Intégrité écologique

2° Projet collectif

Préoccupations

1- Sentiers et VTT

- ✓ Fragmentation des habitats
- ✓ Érosion des sols
- ✓ Modification du drainage des tourbières

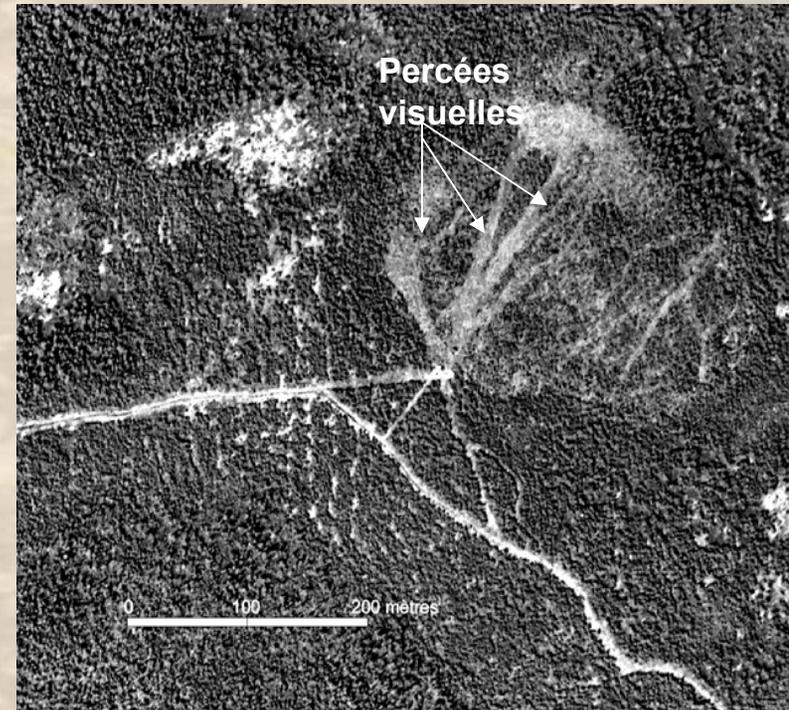


Préoccupations

2- Bois de chauffage et percées visuelles

✓ Dégradation des conditions naturelles

3- Impacts de la villégiature et du nautisme sur la qualité des lacs et des rives



Actions suggérées

- ✓ Réduction du réseau de sentiers
- ✓ Coupe de bois de chauffage domestique, deux options :
 - a) En périphérie de la réserve
 - b) À l'intérieur de la réserve sous conditions strictes
- ✓ Application de l'interdiction des percées visuelles

Actions suggérées

- ✓ Restreindre la puissance des moteurs hors-bord et les motomarines
- ✓ Inciter les villégiateurs à rendre les installations sanitaires adéquates et à naturaliser les rives artificialisées

Contexte

- ✓ 600 résidents et villégiateurs
- ✓ Nombreux intervenants et gestionnaires
- ✓ Adaptation à une aire protégée
- ✓ Sentiment d'appartenance
- ✓ Une aire protégée pour la région
- ✓ Occasion de mise en valeur

Actions suggérées

- ✓ Création d'une structure de concertation
- ✓ Participation à la gestion, à la conservation et à la mise en valeur



Projet de cadre de gestion

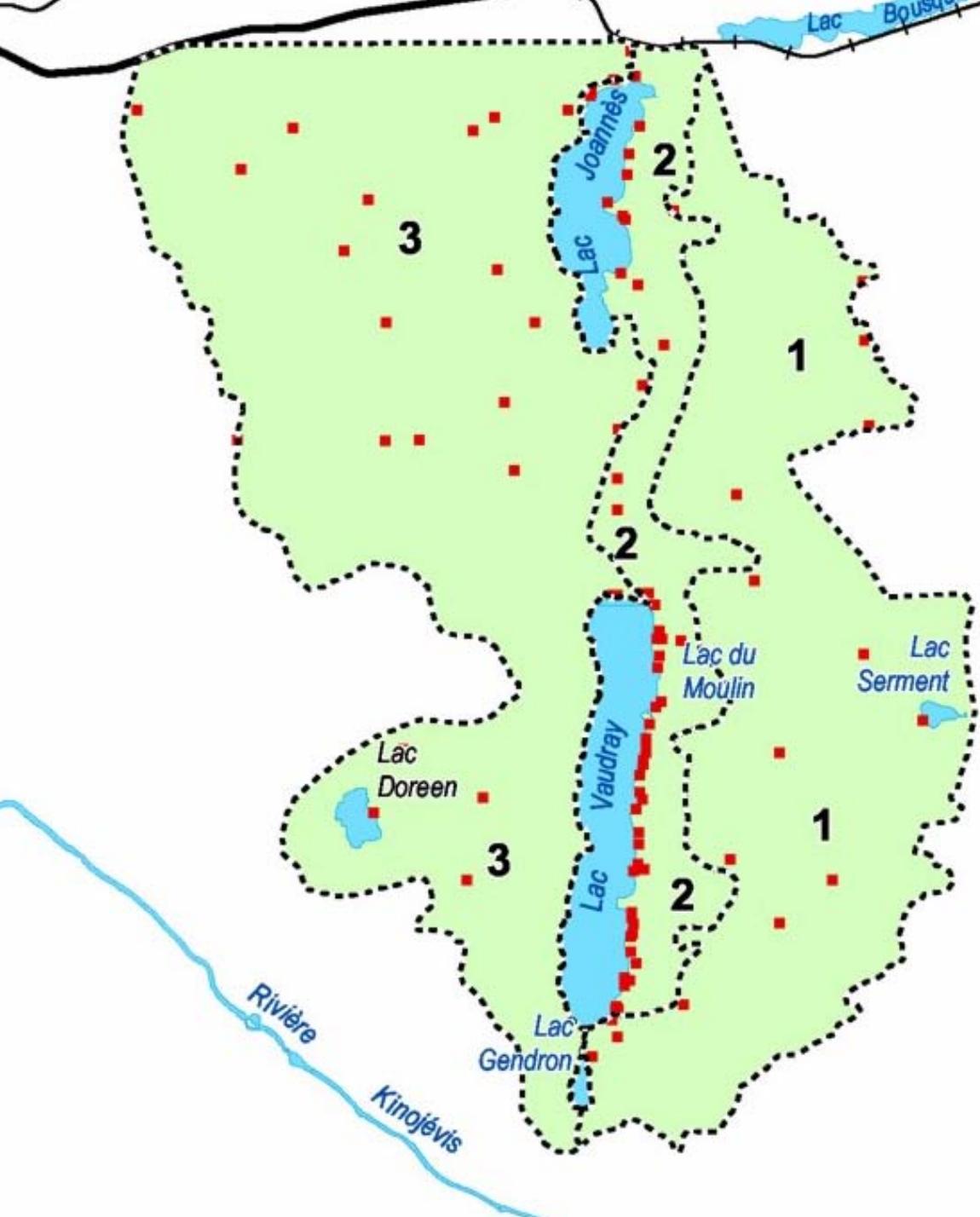


Zonage

**1- Préservation et usage modéré :
Récréation écologique**

**2- Esker habité :
Villégiature durable**

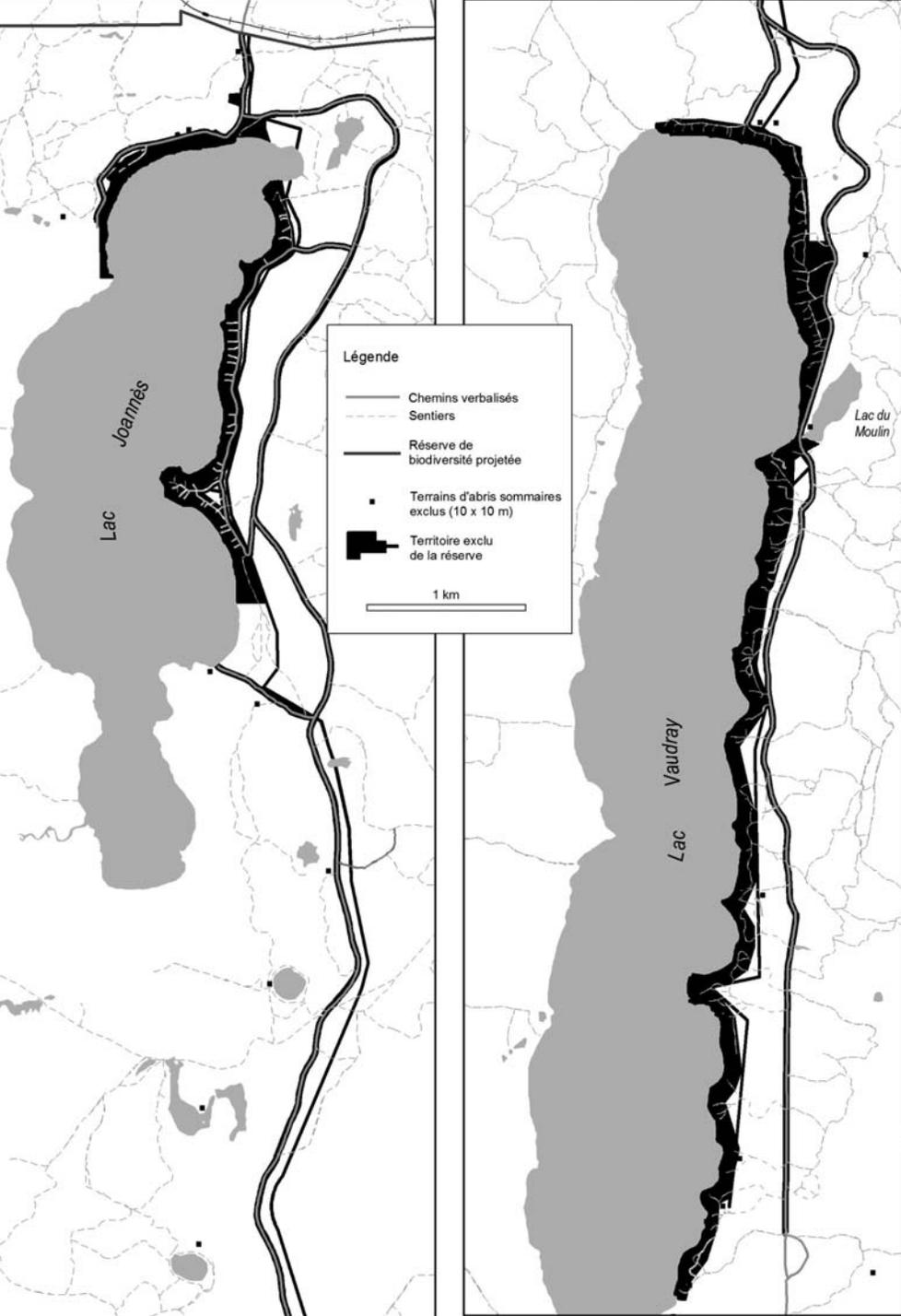
**3- Préservation et usage léger :
Conservation de la nature sauvage**



Nouvelles limites proposées

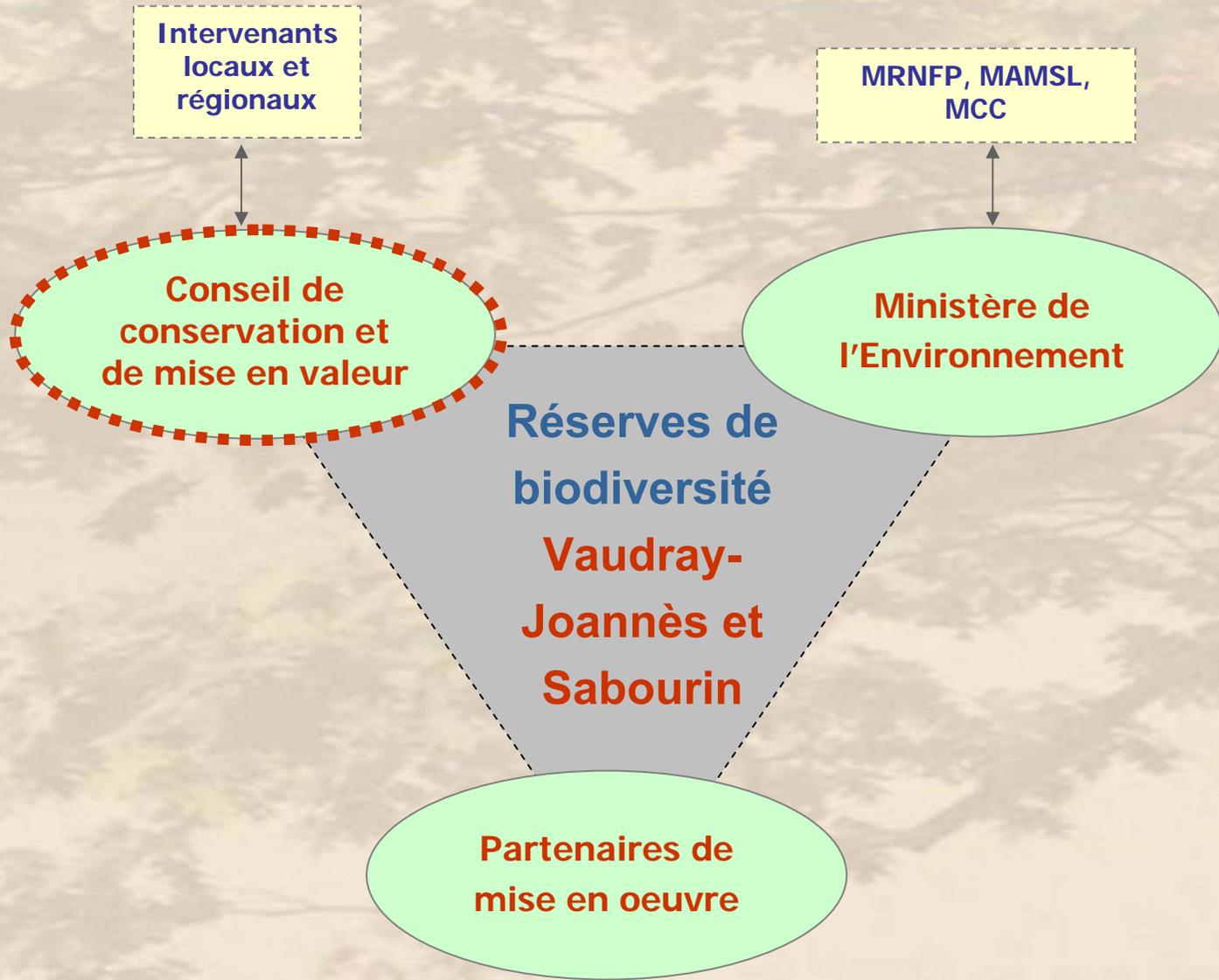
Soustraire de l'application de la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel* :

- ✓ Terrains privés
- ✓ Baux de villégiature et d'abris sommaires
- ✓ Corridors routiers et d'énergie





Concept de gestion



Mandats

- ✓ Proposer un plan d'action pour la mise en œuvre du plan de conservation
- ✓ Formuler des recommandations en matière de conservation, de mise en valeur et de gestion
- ✓ Favoriser l'établissement de partenariats

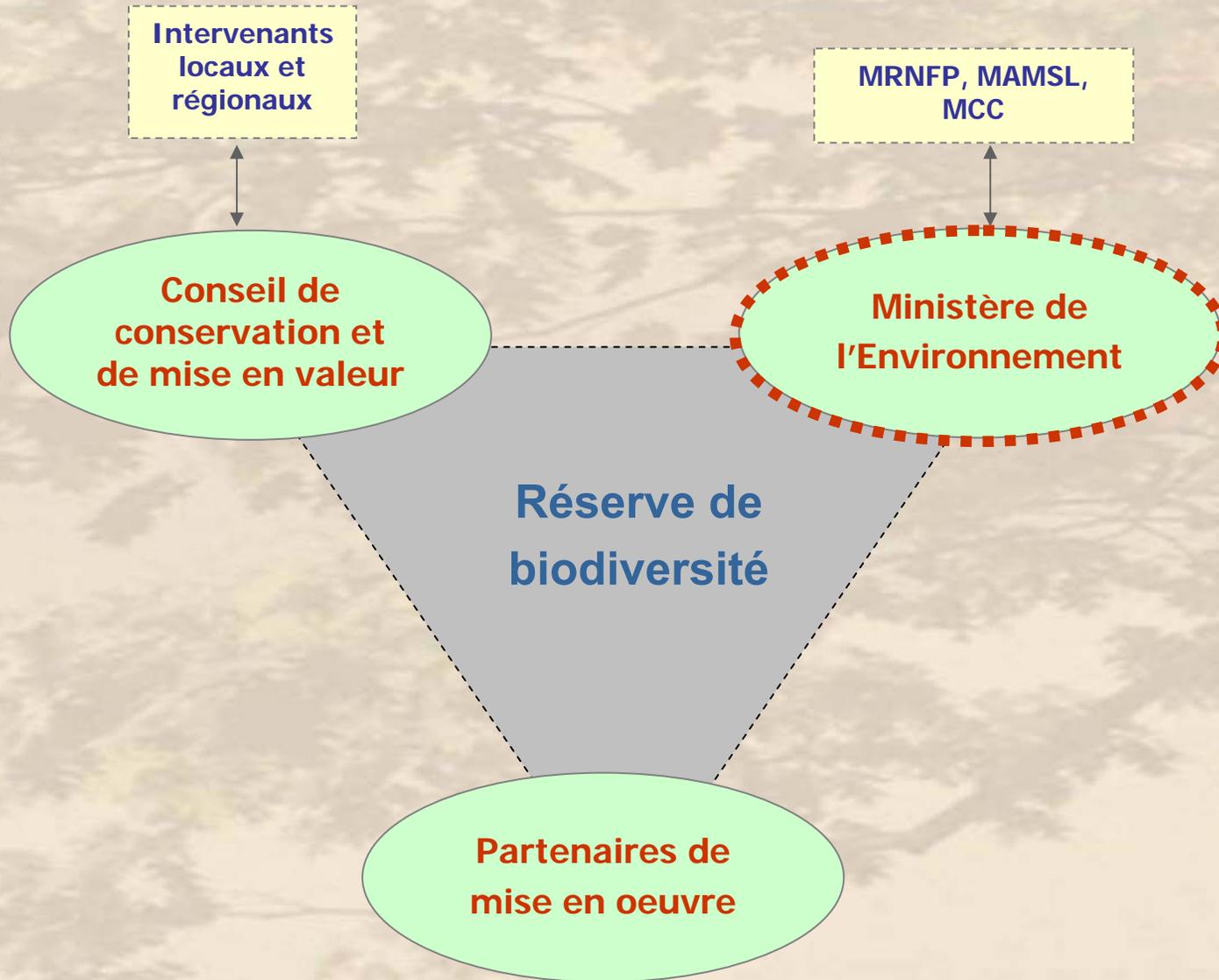


Conseil de conservation et de mise en valeur

Secteur	Nombre de délégués
✓ Autochtones	2
✓ Villégiateurs	2
✓ Municipalités	2
✓ Groupes environnementaux	2
✓ Chasseurs et trappeurs	1
✓ Récréotouristique	1
✓ Éducation	1
Personnes-ressources	
✓ MENV - Direction régionale	1
✓ MRNFP-Faune	1
✓ MRNFP-Territoire	1

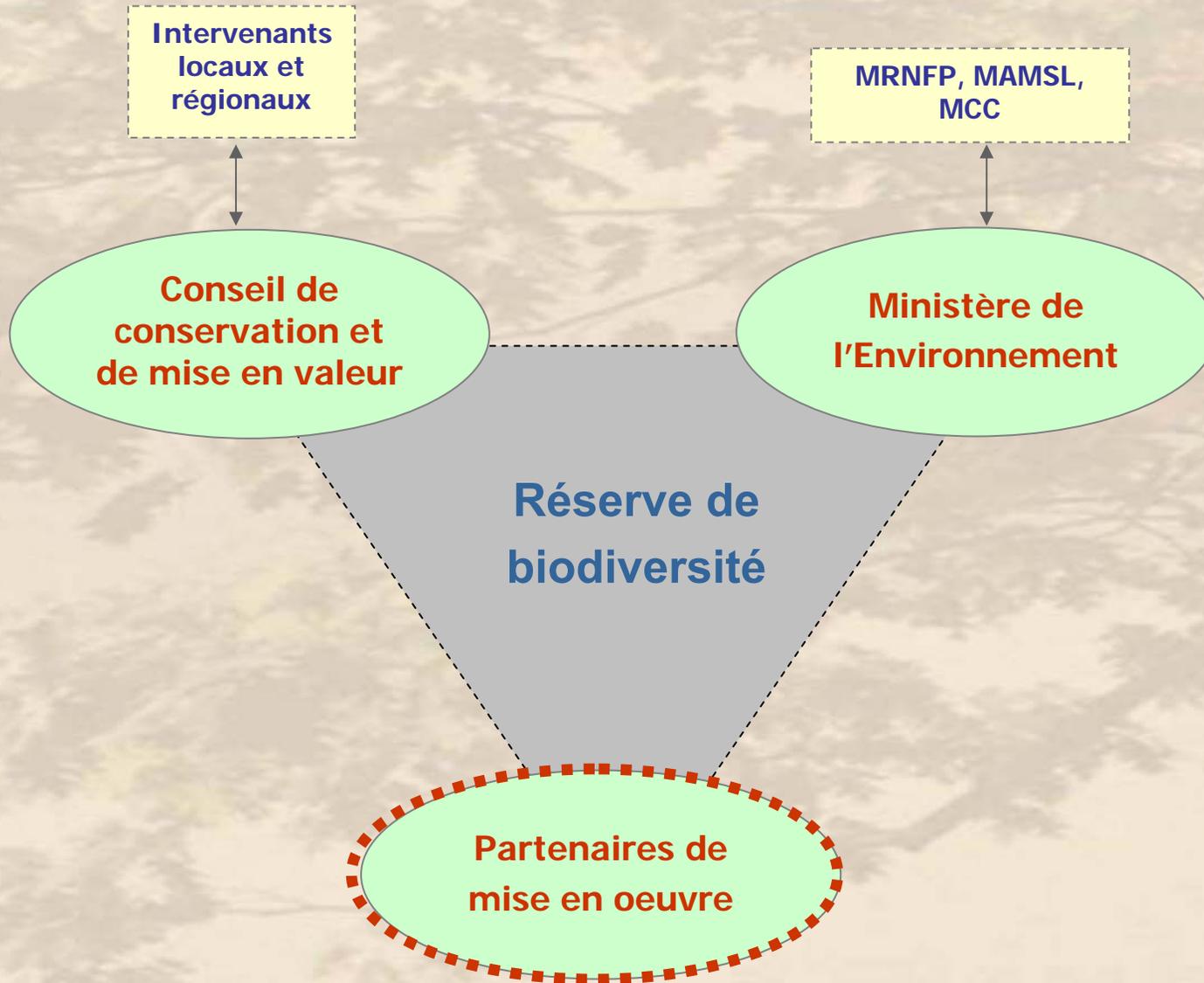


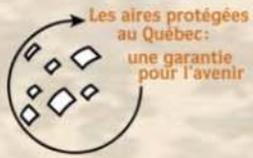
Concept de gestion



En sa qualité de responsable de l'aire protégée, le ministère de l'Environnement aura pour mandats :

- ✓ le suivi de la biodiversité de la réserve des lacs Vaudray et Joannès
- ✓ le soutien au conseil de conservation et de mise en valeur
- ✓ la coordination de la mise en œuvre du plan de conservation





Partenaires de mise en oeuvre

La mise en oeuvre des activités autorisées,
l'affaire des :

- ✓ ONG
- ✓ Individus
- ✓ Entreprises
- ✓ Organismes gouvernementaux

Ce projet vise :

- ✓ Conservation de la biodiversité
- ✓ Participation des gens et des communautés
- ✓ Expérimentation d'une aire protégée habitée
- ✓ Conciliation protection / mise en valeur / usages
- ✓ Offrir à la région un espace naturel de grande qualité



Les photos sans crédits sont du ministère de
l'Environnement ou d'Internet

Environnement
Québec 